

Fiche 1 : Présentation du Processus de Bologne

1. les 10 lignes directrices du processus de Bologne

Tout débute en Sorbonne en 1998 où les ministres français, allemand, britannique et italien en charge de l'Enseignement supérieur lancent l'idée qu'il faut que l'Europe se concrétise aussi dans le domaine de l'éducation et qu'il faut harmoniser, sans uniformiser, l'architecture du système européen d'enseignement supérieur. L'objectif est de créer d'ici 2010 un **Espace européen de l'Enseignement supérieur** (EEES = European Higher Education Area = EHEA). Le processus est véritablement lancé en 1999 à Bologne où 29 pays se lancent dans cette aventure européenne. Ils définissent six lignes directrices (action lines) que chaque pays doit mettre en place à son niveau national, en respectant ses spécificités et son propre système d'Enseignement supérieur :

1. Adoption d'un système avec des diplômes facilement lisibles et comparables
2. Adoption d'un système basé essentiellement sur deux cycles, licence (bachelor) et master, (ensuite 3 cycles : licence/master/doctorat : L/M/D)
3. Mise en place d'un système de crédits (comme les ECTS)
4. Promotion de la mobilité (lever les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs+ reconnaissance des périodes d'études à l'étranger)
5. Promotion de la coopération européenne en matière d'assurance qualité (aussi appelé « contrôle qualité »)
6. Promotion de la dimension européenne de l'Enseignement supérieur.

Deux ans après, en 2001, les ministres se retrouvent à Prague et trois nouvelles priorités sont introduites :

7. L'apprentissage tout au long de la vie (lifelong learning)
8. La participation étudiante (les étudiants sont reconnus comme partenaires à part entière et sur un pied d'égalité dans les prises de décision et l'ESIB, the National Unions of Students in Europe (maintenant l'ESU, European Students' Union) devient membre consultatif du BFUG (le groupe de suivi de Bologne = the Bologna Follow up group)
9. Promotion de l'attractivité de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur (par rapport aux pays tiers, notamment l'Amérique du Nord et l'Asie)

C'est à Berlin que la dixième ligne directrice est ajoutée en mettant l'accent sur le troisième cycle, qui était le grand oublié des précédents communiqués :

10. Les études doctorales et la synergie entre l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche

Ces dix principes constituent la base du processus de Bologne.

Autre point à souligner, c'est à Prague qu'est affirmée, pour la première fois, la dimension sociale que doit revêtir ce processus. En effet, l'Enseignement supérieur

doit permettre d'améliorer la cohésion sociale. Cela implique que les étudiants entrant et participant à l'Enseignement supérieur doivent refléter la diversité des sociétés européennes et que tous les étudiants doivent pouvoir entrer dans l'Enseignement supérieur, quelque soit leur origine socio-économique. Sans dimension sociale, l'objectif d'un espace européen de l'enseignement supérieur restera caduc.

En 2003, un critère est fixé pour pouvoir être membre du processus de Bologne : il faut que le pays soit partie à la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe.

2. Des « outils » pour favoriser l'application du processus de Bologne

Au-delà de ces dix lignes directrices, l'enjeu est de mettre en place certains « outils » pour permettre une application plus concrète du processus, en voici quelques exemples :

- adoption d'un cadre de qualifications pour l'Espace européen de l'Enseignement supérieur (European Higher Education Area qualification framework : **EHEA-QF**) et l'engagement à élaborer des cadres nationaux de qualifications d'ici à 2010 et à avoir commencé ce travail d'ici 2007 (en France, il s'agit du RNCP, répertoire national des certifications professionnelles).
- adoption de références communes pour l'assurance qualité
- réaffirmation de l'importance de la dimension sociale
- création d'un **registre européen des agences qualité** (en France, l'agence en charge de l'assurance qualité est l'AERES, Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur)
- Après le sommet de Bologne en 1999, une structure de suivi a été créée : le groupe de suivi de Bologne (the Bologna Follow up group : BFUG [bièfioudji]). Le BFUG se réunit entre les sommets ministériels. Les sommets ont lieu tous les deux ans.

3. Les acteurs du processus de Bologne

Un groupe se distingue au sein du processus, il s'agit du « **E4** » [prononcez « i fore »]. Ce sigle désigne 4 organisations dont la première lettre est un E :

- ENQA (pour l'assurance qualité),
- EUA (European University Association, pour les universités, regroupe les équivalents de la CPU),
- ESIB devenue ESU = European Students' Union (pour les étudiants, la FAGE en est membre)
- EURASHE (pour les formations professionnelles).

Autres acteurs du processus de Bologne : le Conseil de l'Europe, UNESCO-CEPES, Education international (pour les enseignants), Business Europe (pour les employeurs), le réseau ENIC/NARIC qui travaille pour la reconnaissance académique

(le centre français est le CIEP), la Commission européenne (rappelons que le processus de Bologne n'est pas une politique de l'Union européenne vu que cette dernière n'a pas de compétence en matière d'Enseignement supérieur. L'Union européenne ne peut donc prendre aucun acte juridique que les Etats seraient obligés d'appliquer en matière d'Enseignement supérieur),

4. Les pays participant au processus de Bologne

- depuis 1999 (29 pays) : Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni ;
- depuis 2001 (33 pays) : Croatie, Chypre, Liechtenstein, Turquie ;
- depuis 2003 (40 pays) : Albanie, Principauté d'Andorre, Bosnie-Herzégovine, Saint Siège, Russie, Serbie, « ex-République yougoslave de Macédoine » ;
- depuis 2005 (45 pays) : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine.
- depuis mai 2007 (46 pays) : Monténégro

5. Liste des sommets ministériels

- 1999 : Bologne
- 2001 : Prague
- 2003 : Berlin
- 2005 : Bergen
- 2007 : Londres
- 2009 : Louvain

6. Liens utiles (en français !)

dossier LMD de l'AMUE (agence de mutualisation des universités et des établissements) avec notamment tous les textes juridiques relatifs au LMD en France
<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/lmd/-CIPCZQX01110d0cb1=0100870260616bbd00000000>

un document en français synthétique (avec la vision du Conseil de l'Europe) :
http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/ehea2010/bolognapedestrians_FR.asp

site de l'agence française des experts de Bologne (avec les communiqués des sommets ministériels) : <http://www.europe-education-formation.fr/bologne.php>

site de la FAGE : www.fage.asso.fr/bologna_process.php